

Petit Meaulne-Vitray



Bulletin municipal de décembre 2024

ÉDITORIAL DU MAIRE : De l'or à Meaulne-Vitray !

Bonjour à toutes et tous,



De l'or, non pas une mine, mais une récompense décernée par le Réseau francophone des Villes Amies des Aînés, que nous sommes allés chercher, Jacques Bardiot et moi-même, au Salon des maires à Paris.

Meaulne-Vitray est désormais à égalité avec des communes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants en France.

Ce label "Village ami des aînés", concrétisé par un trophée, récompense près de dix années de travail en faveur des aînés de notre village.

Dix années de travail de votre conseil municipal, mais aussi dix années de concertation avec des aînés volontaires, nous permettant de cibler au mieux les actions à réaliser.

À Paris, nous avons été l'un des trois premiers villages de France à être labellisés.

Nous pouvons tous être fiers de ce résultat.

Mais que cela ne nous empêche pas de nous préoccuper d'une situation particulière à Meaulne : à savoir, les inondations qui ont eu lieu en juillet et octobre, non à cause d'une crue de l'Aumance mais de deux cours d'eau qui l'alimentent. À l'avenir, nous ne pourrons pas éviter de tels phénomènes mais en limiter au maximum les conséquences.

Après la visite d'un technicien de la Police de l'eau, des solutions partielles ont été trouvées et des petits travaux de nettoyage seront indispensables, notamment sur le ruisseau de Fay. La commune ne pourra pas tout entreprendre car l'entretien des berges d'un cours d'eau est du ressort du propriétaire du terrain à proximité. Nos interventions se limiteront à la partie du bourg.

Sur l'Aumance, lever les pelles de la retenue l'hiver favorisera l'écoulement de l'eau et limitera les crues. Il nous faudra aussi retirer le bois qui stationne devant la retenue ; pour le pont, le Département, qui le gère, a été notifié et nous attendons une démarche de sa part. Ainsi nous devons préparer notre village à des situations climatiques qui risquent de se répéter.

Comme d'habitude, vous trouverez dans ce bulletin municipal tous les investissements de l'année mais aussi des conseils ou des informations réglementaires.

Je remercie les généreuses associations et les particuliers de Meaulne-Vitray qui, à la Fête des lumières les 14 et 15 décembre, ont vendu leurs créations au bénéfice de l'association Grégory Lemarchal, pour une somme de 1 330 €.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre-Marie Delanoy

ÉDITORIAL DE LA MAIRE DÉLÉGUÉE



Encore une année de passée avec son lot d'événements difficiles impactant des millions de personnes à travers le monde (guerres, sécheresse, incendies, inondations, violences urbaines...).

Très affectée par ces tragédies, je suis rassurée par le fait que notre travail apporte du positif dans notre quotidien et suis ravie de voir tout ce qui se passe à l'échelle communale.

En commençant par l'achèvement de la cuisine de la salle des fêtes de Vitray qui a déjà accueilli ses premiers locataires, lesquels n'ont dit que du bien de ce nouvel équipement. N'hésitez pas à en parler autour de vous, cette salle est parfaite pour organiser des réunions de famille d'une quarantaine de personnes.

J'ai eu le plaisir d'accueillir l'exposition d'Hélène Le Roux pendant 15 jours, son travail remarquable sur les métiers de la forêt, et notamment ses œuvres sur le mérandier des Arpents, ont conquis un nombreux public. Des bâches resteront encore quelque temps à l'extérieur dans le bourg.

Je n'oublierai pas de citer les nombreuses animations, sportives, culturelles, festives... qui animent notre village régulièrement.

J'ai eu le plaisir de participer au travail effectué au sein du Réseau francophone des villages amis des aînés qui nous a permis d'obtenir le label niveau or.

Il nous reste encore des projets à finaliser en 2025 que nous ne manquerons pas d'évoquer à la cérémonie des vœux.

Côté moins réjouissant, je déplore de nombreuses incivilités notamment la vitesse excessive tant au bourg qu'à la Villette et aux Arpents. Des démarches ont été entreprises pour remédier à ces problématiques, la sécurité sur nos routes de campagne est l'affaire de tous.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Brigitte Turret

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

Secrétariat de Meaulne ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h, ainsi qu'un vendredi sur 2 (semaine paire) aux mêmes horaires.

Secrétariat de Vitray ouvert les lundis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h30, ainsi qu'un vendredi sur 2 (semaines impaires) de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. C'est à Vitray que se traitent les dossiers d'urbanisme (demande d'autorisation de travaux ou de permis de construire)

Les fermetures exceptionnelles, pour formation ou congé, sont toujours indiquées sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray> et sur notre site municipal <https://www.meaulne.fr/>



PHOTOS CUISINE VITRAY



Salle des fêtes de Vitray après travaux



Équipements et mise aux normes de la cuisine



VOEUX DU MAIRE ET DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE SAMEDI 18 JANVIER 2025

Tous les habitants de Meaulne-Vitray sont invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu **samedi 18 janvier à 17 heures** à la salle Alain Fournier, où sera dégustée la traditionnelle galette des rois de notre boulanger José Fernandez.

CINÉMA RURAL ITINÉRANT

La mairie cotise à l'UDAAR (Union départementale des associations d'animation rurale) pour nous permettre de projeter chaque début de mois un film très récent à un tarif abordable : 5 € pour les adultes et 2,5 € pour les jeunes en-dessous de 18 ans.

Grâce au prêt d'une salle par le Centre social, les films bénéficient d'un grand écran. Quentin Lagriffoul est l'animateur bénévole qui assure la projection et gère un moment d'échange à la fin de la séance. Le programme se trouve sur des affiches dans la commune (panneaux d'affichage des mairies ou Place du Cheval blanc, panneau lumineux de l'aire d'accueil) et bien évidemment sur la page Facebook et le site internet de la commune.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 9 janvier à 20h30 tapantes avec le film « En fanfare » d'Emmanuel Courcol qui, selon le journal Le Monde, « fait un bien fou au moral ».

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET DU GÎTE à compter du 1er janvier 2025

SALLE ALAIN FOURNIER

	1 journée	2 journées	Journée supplémentaire	½ journée
Habitants de la commune	100 €	150 €	50 €	50 €
Hors commune	170 €	230 €	80 €	60 €
Chèque de réservation de 50€ (conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant la date retenue) + chèque de caution de 500€				

SALLE DE VITRAY

	1 journée	2 journées	Journée supplémentaire	½ journée
Habitants de la commune	70 €	120 €	50 €	50 €
Hors commune	100 €	160 €	60 €	50 €
Chèque de réservation de 50€ (conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant la date retenue) + chèque de caution de 500€				

GITE DU CHEVAL BLANC

		Nuitée/personne
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre		13 €
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril		15 €
Capacité d'accueil	Min : 5 personnes	Max : 15 personnes
Caution : 500 € + Forfait ménage (facultatif) : 70 €		
Acompte de 25% à la signature		
Tarifs réduits pour 15 personnes à partir de la 4 ^{ième} nuit		

CÉRÉMONIES POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES DU BREVET ET DU BAC

Le 12 octobre, une petite cérémonie a été organisée en salle du Conseil pour remettre aux élèves qui ont obtenu leur brevet ou leur baccalauréat une récompense afin de les féliciter. Nous rappelons aux futurs bacheliers et lauréats du brevet des collèges de se faire connaître à la mairie dès la proclamation des résultats.

LABELLISATION « VILLE AMIE DES AÎNÉS » Historique

Cela fait 10 années que des élus du conseil municipal ont signé une convention avec le Réseau francophone des villes amies des aînés. Vaste programme à l'époque : plus de 150 courriers avaient été remis par des élus, en main propre, à tous les aînés de plus de 70 ans.

Dans ce courrier, un questionnaire, pour lequel nous n'avons eu que 65 réponses ; malgré tout, nous avons commencé notre cheminement en organisant des concertations citoyennes. Huit thématiques ont été abordées à la demande du Réseau : autonomie, services et soins, information et communication, lien social et solidarité, participation citoyenne et emploi, culture et loisirs, espace extérieur et bâtiments, transport et habitat. Ces concertations



citoyennes nous ont permis de concrétiser de nouvelles réalisations sur notre commune : restaurant senior, accessibilité, transport à la demande, transmission des savoirs aux jeunes de la commune, atelier intergénérationnel, etc. Ces dix années passées nous ont amenés à déposer une demande de labellisation pour cette démarche d'adaptation des politiques publiques locales au vieillissement de la population initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé, organe de l'ONU. C'est ainsi qu'un dossier nécessitant des dizaines d'heures de travail a été déposé à l'APAVE (société indépendante de certification), un audit a suivi, avec un examen par le Comité de labellisation.

Nous avons donc été officiellement labellisés « Village ami des aînés », niveau or !

Le trophée, une petite sculpture en verre, a été remis à notre maire et à M. Jacques Bardiot lors du Salon des maires de France qui a eu lieu en novembre à Paris ; il a d'ailleurs été présenté lors du repas des aînés du 30 novembre et est visible en mairie.

Nous devons encore nous améliorer ; nous visons bien sûr la médaille de platine, dernier niveau à atteindre. Il reste encore trois années à travailler. Pour cela, nous avons besoin de vous tous et toutes. Vos idées seront les bienvenues. Vous pouvez vous faire connaître en mairie, nous prendrons alors contact avec vous et répondrons à toutes vos interrogations.

Merci de nous rejoindre !

NOUVEAUTÉ À LA CANTINE !

Vous savez tous maintenant qu'une partie de la cantine scolaire est attribuée aux seniors de la commune, s'ils sont âgés de plus de 65 ans, avec leurs conjoints même plus jeunes, pour qu'ils puissent y trouver un repas tout prêt et « fait maison » pour la modique somme de 6 €. Les conditions sont à consulter en mairie ou sur le site municipal dans l'index "Jeunesse"
<https://www.meaulne.fr/cantine-scolaire-et-senior/> .



Mais saviez-vous que, chaque mois, un repas de recettes étrangères permet de visiter un pays différent, en accord avec le projet scolaire « Tour du monde » ? Depuis la rentrée, il y a eu l'Espagne, le Mexique, la Finlande, le Maroc et en janvier, ce sera le Royaume-Uni !



*Photos de Estelle Marsy
(avec autorisation des parents pour les photos des enfants)*

L'ACTIVITÉ PISCINE DES ÉCOLIERS

APPEL AUX PARENTS D'ÉLÈVES ET AUX JEUNES GRANDS-PARENTS POUR L'ACTIVITÉ PISCINE DES ÉCOLIERS

L'activité piscine risque d'être supprimée faute d'accompagnateurs !

Pour être accompagnateur, il faut passer un agrément qui consiste en une petite épreuve de natation de base (cet agrément est valable 5 ans) et avoir un casier judiciaire vierge. Il faut aussi être libre quelques après-midis, le jeudi en général. S'adresser à la directrice de l'école.

BIBLIOTHÈQUE

Vous trouverez la bibliothèque à l'école primaire, la porte rouge à gauche en façade du premier bâtiment.

La bibliothèque est ouverte les 1ers et 3èmes mercredis du mois, de 14h à 15h. Si les horaires ne conviennent pas à des personnes intéressées, la bibliothécaire peut, sur appel au 06 81 87 73 13, trouver un autre moment pour leur ouvrir.



Et si aucun livre ne correspond à votre attente, il est possible de réserver à la Médiathèque départementale une liste personnelle (sous disponibilité). Le bus de la médiathèque, basé à Commentry, passe tous les mois pour déposer de nouveaux

ouvrages. D'ailleurs, l'ensemble de leurs livres est changé deux fois par an.

Il existe un fonds plus ancien dans notre bibliothèque et les dons de livres, de type policier, roman ou littérature enfantine, sont acceptés.

De plus, deux boîtes à livres sont installées dans la commune, l'une dans l'ancienne cabine téléphonique devant l'école primaire et l'autre à Vitray sous le hangar derrière la mairie. Vous connaissez le principe ? Soit vous prenez un livre, vous le lisez et vous le remettez, soit vous en mettez un autre, à la place de celui que vous avez pris. Ces livres sont changés régulièrement.

INCIVILITÉS

Il y a encore à déplorer pas mal de déjections canines, qui non seulement enlaidissent notre village mais qui gênent le passage des piétons, créent des nuisances olfactives, et qui contiennent régulièrement des parasites, bactéries et virus nocifs à l'homme, comme la salmonelle, l'E. coli, et la giardiase.

Des crottes de chien, rien que de plus naturel ? En réalité, elles peuvent créer des problèmes sanitaires sérieux !

Il y a pourtant sur la commune 5 toutounettes, qui permettent aux propriétaires de chien de trouver facilement un sac afin de ramasser les selles de leur chien avant de jeter le sac fermé dans une



poubelle d'ordures ménagères ; on trouve donc des toutounettes au Jardin de la Cure, à l'aire d'accueil de l'Aumance, au canal de Berry, au parc derrière la mairie (celle-ci est actuellement en réparation car elle a malheureusement été arrachée !) et à Vitray sur le parking du parc de la mairie. D'autres seront bientôt installées. Nous espérons que nos concitoyens penseront à en faire bon usage !

De toute façon, la loi interdit les déjections canines dans tous les espaces publics, les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et jeux d'enfants, à l'exception des caniveaux où elles sont tolérées si ramassées. Une amende de 135 € est possible.

NOUVEAUX GÉRANTS DU VIVAL

Un jeune couple, M. et Mme Vasseur, a repris la gérance du commerce Vival : la réouverture est prévue pour le mercredi 18 décembre. Ils continueront dans la lignée de M. Fixel, tout en proposant des articles hors Casino (ils ont droit à 30% d'articles libres) et pensent à un service de rôtisserie.



SALON DE COIFFURE

Le salon de coiffure « L'Atelier de Justine » a ouvert ses portes le 6 août à Meaulne-Vitray. Après plusieurs années comme manager au sein d'un salon à Montluçon, Justine Vedis se lance dans une nouvelle aventure. Forte d'une dizaine d'années d'expérience, Justine, originaire de la région et fille d'une maman coiffeuse, a décidé qu'il était temps pour elle de s'installer à son compte. Vous pouvez prendre rendez-vous au 8 place de la Mairie à Meaulne ou par téléphone (04 70 06 90 96), ou, très pratique, sur le site [planity.com](https://www.planity.com)

<https://www.planity.com/latelier-de-justine-03360-meaulne-vitray>

Nous lui souhaitons la bienvenue.



REPAS DES AÎNÉS

Une centaine de personnes pour le repas des aînés, à la salle Alain Fournier, samedi 30 novembre, furent ravis de se retrouver pour passer une bonne après-midi dans un joli décor fabriqué par la première adjointe et des bénévoles, devant un repas unanimement apprécié servi par « La Cuisine d'autrefois » de Saint-Amand-Montrond, au son des accordéons de David Kasmareck.

Pour rappel, sont invités les habitants âgés de plus de 70 ans inscrits sur les listes électorales de la commune et ayant donné l'autorisation à la mairie d'utiliser leurs coordonnées.

Les aînés dans l'impossibilité d'assister au repas ont pu recevoir des bons d'achat qui ont été distribués samedi 7 décembre.



Le prochain repas des aînés aura lieu samedi 26 juillet en plein air, fort probablement dans le parc de la mairie de Vitray.

MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les manifestations culturelles organisées par la municipalité ont été la traditionnelle conférence d'histoire de l'art par Michel Cégarra en mai au Centre social, cette fois-ci sur l'art moderne, ainsi que la conférence d'astronomie en août par Norma Desprez sur le volcanisme lunaire, sans observation guidée en raison du mauvais temps.

Cette année, le concert d'été avait lieu pendant le repas des aînés au camping, pour une sérénade de folklore bourbonnais, auvergnat et berrichon par le duo de cornemuses de Yannis Duplessis.

Du 23 août au 6 septembre, la salle du Conseil à la mairie de Meaulne a accueilli l'exposition d'une partie des œuvres de Hélène Le Roux, organisée par la Communauté de communes sur tout le pays de Tronçais ; la deuxième partie a été exposée à la salle des fêtes de Vitray du 21 octobre au 3 novembre.

Hélène Le Roux a passé toute son enfance dans la forêt de Tronçais grâce à son père responsable ONF à la Corne de Rollay. Elle habite Meaulne depuis quelques années et plusieurs reproductions de ses tableaux embellissent actuellement les deux centres-bourgs de notre commune.

Mi-septembre, une visite du jardin de sculptures a été organisée chez Véronique Wirth, la sculptrice nouvellement installée à La Croix Jamard.

Le Salon du champignon qui s'est déroulé le dimanche 27 octobre a connu un vif succès, avec une fréquentation de plus de 500 visiteurs. Cette année, près de 350 variétés ont été exposées, seuls manquaient les cèpes qui n'étaient pas au rendez-vous malgré un millésime exceptionnel. Cette rencontre entre les spécialistes du mycélium et un public avide de connaissances est maintenant une date incontournable pour tous les amoureux de la nature. À noter que la Société mycologique du Val de Cher avait également été notre partenaire pour une Journée mycologique le 15 juin, avec sortie en forêt de Tronçais le matin, pique-nique puis conférence dans l'après-midi.



Pour finir la saison, en novembre, le chœur d'hommes Les Voix de La Roche a captivé un auditoire d'environ 200 personnes dans l'église Saint-Symphorien.

BOULANGERIE

La réfection de la toiture du logement du boulanger viendra terminer le chantier. Certes, il n'est pas habituel de terminer des travaux de rénovation par la couverture, mais le financement et les différentes subventions auxquels nous pouvions prétendre étaient plus importants en réalisant ces travaux dans cet ordre.

Le coût s'élève à 64 575 € HT avec un financement de la Région (subvention de 15 169 €) et de la Communauté de communes (fonds de concours de 10 000 €) : nous avons donc un autofinancement de 39 406 €. Lors du début des travaux, l'isolation a été constatée en mauvais état, donc un rajout de 3 593 € HT pour une nouvelle isolation a été nécessaire. Le bâtiment tout entier sera alors parfaitement rénové et fonctionnel.

L'entreprise Tullio-Sanvoisin, qui avait déjà fait un superbe travail pour la toiture du Cheval blanc, est chargée de ces travaux qui ont nécessité une réglementation provisoire du stationnement sur le parking.



NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Depuis 2011, il est obligatoire pour les chiens de compagnie d'être identifiés avant l'âge de 4 mois par une puce électronique implantée sous la peau par un vétérinaire ; de même depuis 2016 pour les chats avant l'âge de 7 mois ainsi que pour les furets (!). Tout animal cédé ou acheté doit avoir été identifié au préalable, et vacciné. Tout acheteur d'un animal de compagnie doit désormais signer un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce établi par une personne habilitée. À noter, depuis le 1er janvier 2024, la vente de chats et de chiens en animalerie est interdite.

Vente d'animaux par les particuliers :

Un particulier ne peut vendre ponctuellement qu'un seul chien ou un seul chat adulte ; sinon, il doit se déclarer comme éleveur au répertoire Siren. Il ne peut pas diffuser une annonce pour vendre un chien ou un chat, jeune ou adulte, et ne peut proposer que des animaux gratuits sur internet. Pour rappel, un particulier qui vend un chiot ou un chaton dont il détient la mère est automatiquement considéré comme éleveur et est en conséquence soumis aux obligations légales applicables aux éleveurs.

Détention d'animaux de compagnie :

Tout animal est un être sensible et doit être placé et maintenu dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce (Lutte contre la maltraitance animale loi de 2021).

En tant que propriétaire d'un animal, vous êtes responsable des dommages causés par votre animal, que celui-ci ait été sous votre garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique.

- Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire chasseur démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

- Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance, ou bien si son propriétaire n'est pas connu (pas d'identification) et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Un particulier peut saisir ou faire saisir, sur ses propriétés, par la police ou la gendarmerie, un animal domestique échappé ou que son détenteur laisse errer. L'animal saisi est conduit en fourrière où il n'est gardé que pendant huit jours, à la charge de son propriétaire.

SEA VALLON-Communiqué

Depuis cette année 2024, et par suite d'une décision prise à l'échelle départementale, il n'y aura plus de relance des factures d'eau et d'assainissement.

Désormais, après réception des factures, les abonnés disposeront des mêmes délais qu'auparavant pour régler les factures mais en cas de non-paiement, les huissiers seront saisis automatiquement par la Trésorerie pour en permettre le recouvrement. Cette décision est totalement indépendante du SEA mais nous nous devons d'en informer les abonnés.

BON À SAVOIR : PLUS DE RELANCES pour LES FACTURES du TRÉSOR PUBLIC

Cette réforme ne concerne pas que les factures d'eau et d'assainissement de SEA Vallon !

En cas de non-paiement de la facture du Trésor public après le délai de rigueur, les huissiers sont saisis automatiquement, à la charge du détenteur de la dette ; ensuite, si le paiement n'est toujours pas effectué, la Trésorerie fait opposition auprès de l'employeur, de la CAF ou de la banque.

VOIRIE INTERCOMMUNALE (gérée par la Communauté de communes du Pays de Tronçais)

Le samedi 20 juillet, les fortes pluies ont dégradé de nombreux chemins de terre de la commune, des travaux sont envisagés mais l'enveloppe nécessaire à ces travaux est importante.

La voie communale N°1 dénommée route des Seignes (route intercommunale) a subi une dégradation au niveau d'un aqueduc qui a nécessité des travaux en urgence avant que la route ne s'effondre. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ADN pour un montant de 3000 €.

Pour rappel, la Communauté de communes du Pays de Tronçais finance les travaux sur la voirie qu'elle gère seulement tous les deux ans. En 2026, il sera engagé sur la commune de Meaulne-Vitray un gros programme de fossés.

La VC 25, appelée route d'Épineuil depuis le passage à la numérotation, est à moitié sur la commune de Meaulne et à moitié sur la commune d'Épineuil, du lieu-dit Les Mamourets jusqu'au carrefour avec la route départementale 312 venant de La Chapelle ; en fait, cette route est mitoyenne entre les deux départements en son milieu !

Après une réunion avec la commune d'Épineuil pour l'entretien de cette voirie, l'arasement de l'accotement a été réalisé côté département de l'Allier. La Communauté de communes du Pays de Tronçais est consciente de l'état de cette chaussée et attend la réponse de la commune d'Épineuil pour réaliser les travaux nécessaires, ces travaux ne pouvant se réaliser sans une coordination entre les deux collectivités.

VOIRIE COMMUNALE ou INTÉRIEUR AGGLOMÉRATION (gérée par la commune)

Chemin des Mortiers :

La réfection complète du chemin rural des Mortiers a été réalisée, les fossés, l'arasement et l'application de cailloux permettra aux nombreux véhicules qui fréquentent le gîte du manoir des Mortiers de pouvoir y accéder avec facilité. Il en reste cependant une partie qui est un chemin de terre non revêtu dont l'entretien est assez difficile, vu sa forte déclivité et les nombreuses sources présentes.

Chemin des Arpents :

Un busage écrasé a dégradé un talus de la commune et l'eau qui devait s'écouler se déversait alors dans une propriété riveraine. Une tête d'aqueduc sera posée, la buse remplacée et le talus renforcé.

Busage RD 28 route d'Ainay :

Le busage de la route d'Ainay est vétuste et fortement dégradé par le poids des véhicules lourds qui stationnent à cet endroit pour aller aux commerces. En effet, les buses qui ont été posées il y a plusieurs dizaines d'années mesurent 1 mètre et sont non renforcées, ce qui fait que, sous l'effet du poids, elles se déforment ou bien sont envahies des racines des arbustes environnants.

En attendant de futurs travaux éventuels, nous avons décidé d'interdire le stationnement à cet endroit, non pas pour embêter nos commerçants mais pour préserver ce busage. Nous nous sommes aperçus de ces anomalies à la suite des fortes précipitations, après un diagnostic par une entreprise qui a effectué un contrôle avec une caméra.

Aire de Diots RD 2144 (travaux du Conseil départemental) :

Le talus de l'ancienne RN 144 se tasse et descend dans la propriété riveraine. Le Département alerté a commencé les travaux d'abattage des arbres morts et devrait entreprendre des travaux de reprise du talus et la réfection du mur de soutènement.

RESPONSABILITÉ DES ACCÈS ou DESSERTES de VOIRIE

Les dessertes riveraines et les accès sont un droit de riveraineté et les ouvrages permettant la circulation entre la route et la propriété desservie sont des ouvrages privés appartenant au riverain desservi. Ces ouvrages constituent une occupation du domaine public et leur réalisation relève du régime de la permission de voirie, permission qui définit le positionnement de l'ouvrage et ses caractéristiques.

L'autorisation est délivrée en fonction de l'usage du terrain desservi et pourra faire l'objet d'une modification ou d'un retrait en cas de changement de destination du terrain de nature à mettre en cause la sécurité des usagers.

Les accès doivent toujours être aménagés de manière à ne pas déformer le profil normal de la route, à ne pas gêner l'écoulement des eaux, ni à contribuer à des déversements sur la chaussée. En cas de busage de grande longueur, le pétitionnaire pourra se voir imposer la réalisation de regards permettant la visite et l'entretien de l'ouvrage ou de capter les eaux de ruissellement de la chaussée.

La création d'un accès nouveau ne pourra être autorisée que sous réserve du respect des distances de visibilité. Un seul accès est accordé par unité foncière ou par exploitant agricole.

Nota: une unité foncière est un îlot d'un seul tenant, composé d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision.

Tout accès supplémentaire n'est qu'exceptionnellement consenti, sous réserve qu'il soit dûment motivé.

L'entretien et la maintenance de l'accès sont à la charge du riverain bénéficiaire de l'autorisation.

QUE FAIRE EN CAS D'ARBRE TOMBÉ SUR LA CHAUSSÉE ?

Tout d'abord, un arbre tombé est de la responsabilité de son propriétaire qui doit intervenir le plus tôt possible pour dégager la route.

S'il y a urgence, la mairie n'est pas le premier réflexe à avoir car nos agents ne peuvent intervenir que pendant leurs heures de travail et seulement sur la voirie communale.

En pratique, **le premier contact doit être les pompiers en appelant le 18**, eux se chargeront d'avertir les personnes d'astreinte.

À noter : il est plutôt rare qu'un arbre appartienne au domaine routier ; si l'intervention d'urgence est faite par un agent, les morceaux tronçonnés et le tronc de l'arbre seront laissés sur le bord de la chaussée en attente d'un nettoyage par le propriétaire.

QUE FAIRE EN CAS DE COUPURE DE COURANT ?

Vous pouvez consulter (sur votre smartphone...) le site d'ENEDIS <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption> ou téléphoner à leur service de dépannage au 09 72 67 50 03.



BORNE de RECHARGE pour les voitures électriques

Très prochainement le SDE (Syndicat départemental d'Électricité de l'Allier) procédera à des travaux sur le nouveau parking de la boulangerie afin d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques. C'est une opération blanche pour la mairie, sans coût, mais sans bénéfice autre que l'utilité pour nos concitoyens et de possibles retombées économiques pour nos commerçants.

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Les associations sont indispensables pour animer la vie dans notre commune et assurer le lien social. Elles fonctionnent grâce à l'implication de bénévoles et recherchent toutes de nouveaux volontaires pour les aider dans leurs manifestations. Si cela vous tente, vous serez chaleureusement accueilli.

VITRAY FESTIVITÉS



L'association Vitray Festivités n'a organisé cette année qu'une randonnée VTT au départ de Meaulne, en raison de différents travaux à Vitray, avec 3 parcours de 20, 30 et 47 km, attirant seulement 88 participants. Ce petit nombre s'explique par une météo maussade

et une autre randonnée VTT à proximité, qui se faisait les autres années à une date différente de la nôtre.

La randonnée pédestre, quant à elle, n'a pas eu lieu, faute de bénévoles pour l'organiser.

L'assemblée générale a également été repoussée car le quorum n'aurait pu être atteint.

Nous avons tenu un stand au profit de l'association Grégory Lemarchal à la Fête des lumières.

Afin de dynamiser le bourg de Vitray, nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres avec des idées novatrices. N'hésitez pas à contacter la présidente Isabelle Silnique pour nous rejoindre.



CLUB VIVRE ENSEMBLE À MEAULNE-VITRAY

En 2024, Vivre Ensemble à Meaulne-Vitray a organisé six repas : choucroute, repas de printemps, repas champêtre au camping, moules frites, 50 ans du club et repas de Noël avec animation.

Deux concours de belote ouverts à tous ont eu lieu ainsi qu'une après-midi théâtre, une sortie au château de Guédelon et un pique-nique en forêt de Tronçais.

Le club a participé à la brocante ainsi qu'à la Fête des lumières au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

Des adhérents ont fait partie de séjours organisés par Générations Mouvement (Alsace, Ile de Ré, Italie).

Une croisière en Méditerranée ainsi que d'autres voyages sont prévus en 2025.

Tous les mercredis après-midi, sont organisés à la salle Alain Fournier belote, tarot, jeux de société, pétanque et marche.

Vous pouvez nous rejoindre quel que soit votre âge, aucune obligation d'être présent chaque semaine.

L'Assemblée générale aura lieu mercredi 15 janvier 2025 à 14 heures, salle Alain Fournier.

MEAULNE ANIMATIONS

L'année 2024 a vu l'organisation de la soirée choucroute, la fabrication et la vente de boudin artisanal en février et en

octobre, les feux de la Saint-Jean, puis, un peu entachée par la météo, la brocante et la fête patronale en août.

Le coq au vin de novembre a permis de déguster un excellent repas et de goûter au beaujolais nouveau.

2025 sera une année marquée par le renouvellement du bureau pour Meaulne Animations.

Nous attendons tous ceux qui souhaitent organiser avec nous les festivités de notre village.

Nous vous espérons nombreux à la salle des fêtes de Vitray, pour notre prochaine assemblée générale le 27 avril 2025.

Contact : Patrick au 06 81 32 34 62

LA GYM MEAULNOISE

La Gym meaulnoise, association partenaire de la FFEPGV (Fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire) propose 3 séances par semaine. Ces séances, avec des niveaux de difficulté très différents, permettent à chaque génération de trouver réponse aux besoins de chacun : le mercredi à 19h de la gym tonic, le jeudi de 9h45 à 10h45 de la gym douce adaptée et de 11h à midi de la gym plus dynamique, trait d'union entre la gym tonic et la gym douce.

L'association compte, à ce jour, 81 licenciés de Meaulne et des environs, toujours assidus et motivés, appréciant les cours animés par Cécile avec professionnalisme, bonne humeur et des conseils avisés à tous et à chacun.

Comme chaque année, une randonnée pédestre est prévue, ce sera le 18 mai prochain.

AMI (Association Meaulne Informatique)

L'association Meaulne Informatique dispense depuis 21 ans des formations en informatique de septembre à juin à tous ceux qui souhaitent s'améliorer en bureautique, en retouche photo, en montage vidéo ou encore aux personnes en quête de leurs origines grâce à l'atelier de généalogie.

L'association crée et fait éditer le Livret des animations, qui recense les manifestations prévues par les associations sur la commune ; il est distribué chaque année lors de la cérémonie des vœux du Maire. L'association a également participé à la Fête des lumières en décembre.

En septembre, l'A.M.I organise une porte ouverte pour recruter de nouveaux membres et renouer avec les anciens. Le mois de décembre permet de terminer l'année civile en organisant un déjeuner avec tous ses membres lors d'un repas improvisé. Enfin, un déjeuner gourmand est prévu le 26 avril 2025.

APEM (Association des parents d'élèves de l'école de Meaulne)

L'APEM, association des parents d'élèves de l'école de Meaulne, renaît de ses cendres en 2022. Ce groupe de parents très motivés et très dynamiques affiche un calendrier de manifestations bien rempli.

Après la venue du Père et de la Mère Noël cette année place de l'Aumance pour la Saint-Nicolas, l'association enchaînera en 2025 avec une après-midi jeux de société le dimanche 16 février à la salle Alain Fournier, puis le carnaval dimanche 30 mars avec un rendez-vous place de la Mairie ; le vendredi 13 juin, à la suite du spectacle de fin d'année organisé par les enseignants, l'association nous invitera à l'ancien camping pour une kermesse et un barbecue.



Une partie des nombreuses mamans qui œuvrent pour nos écoliers

LA PÉTANQUE MEAULNOISE



Le club, créé en 2017, évolue, avec désormais 47 licenciés et 3 équipes engagées en coupe et en championnat. L'association organise 3 concours annuels dont un semi-nocturne, « le challenge Marcel SEURRE » (ancien licencié meaulnois)

Ce club jeune, dynamique et familial, continue de se développer grâce à ses membres actifs. Son but est de voir l'amélioration de ses joueurs qui profitent des entraînements organisés les lundis et les jeudis, du mois de mars au mois d'octobre, au boulodrome du stade municipal. Des rencontres amicales avec les clubs voisins accentuent la cohésion entre licenciés.

Alors n'hésitez pas et venez rejoindre cette équipe ! Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Georges SOUVERVAL au 06 85 92 64 71.

TENNIS-CLUB MEAULNOIS

Le club de tennis de Meaulne, toujours très actif avec notamment les cours prodigués à nos jeunes écoliers au printemps, a revu ses tarifs lors de son assemblée générale, et rappelle qu'il faut être détenteur d'une licence pour jouer sur les courts.

Licenciés Meaulne

Adultes : 50€ (Licence 33€/ Adhésion 17€) ;

Jeunes (de 7 à 17ans) : 30€ (Licence 23€/ Adhésion 7€) ;

Enfants (de 6 ans et moins) : 13€ (Licence seule) ;

Couples : 96€ (Licences 33x2 +Adhésion 15x 2)

FOOTBALL FÉMININ

Au cours de l'été 2024, un jeune Meaulnois, Kylian Laurent a eu la « drôle d'idée » de vouloir recréer une équipe féminine à 8 à Meaulne – Vitray.

Un groupe a vite adhéré au projet et son assiduité aux 3 entraînements hebdomadaires a donné envie à de nouvelles joueuses de les rejoindre.

Le rôle de Kylian ne s'arrête pas à entraîner un groupe de joueuses. Sa connaissance du jeu et ses différentes expériences dans les clubs phares de la région lui permettent d'avoir un rôle d'ambassadeur local, grâce à sa notoriété, pour attirer l'attention sur le projet et encourager la venue de nouvelles joueuses, de nouveaux dirigeants ou bien même de sponsors.



Dernièrement les joueuses ont reçu un superbe jeu de maillots offert par 3 entreprises locales :

- l'entreprise en bâtiment TULLIO SANVOISIN
- l'entreprise d'électricité et énergie solaire SASU DUPLAIX
- l'entreprise de construction métallique SARL BARRÉ

Le travail paye et les résultats ne se font pas attendre, l'équipe de Meaulne est première de sa poule et le public, toujours de plus en plus nombreux, répond présent.

Le recrutement de nouvelles licenciées est encore possible, les entraînements permettent d'essayer cette discipline. Toutes les jeunes filles de la région, mais aussi les femmes de tous âges qui souhaitent pratiquer ce sport, sont les bienvenues.

AMÉNAGEMENT d'un PARCOURS de PÊCHE au canal de Berry avec l'ESOX

L'AAPPMA « l'ESOX meaulnois » et la mairie de Meaulne-Vitray se sont associées pour restaurer le tronçon du canal de Berry côté La Chapelle, et en faire un parcours de pêche labellisé.

Les travaux consistent en une remise en état du chemin de halage en rive droite, par la suppression des arbres et arbustes, le broyage des souches et la création d'un sentier.

Les arbres secs et menaçants seront abattus et élagués, des postes de pêches seront aménagés. Il est également prévu la création de zones de refuge pour la faune piscicole et la restauration de la continuité hydraulique et piscicole par reprise de la ligne d'eau.



Ces travaux sont financés par la Région, le Conseil Départemental, la mairie de Meaulne-Vitray, la Fédération de pêche et l'ESOX meaulnois.

Un bel ouvrage d'art sur un point bas du canal est ressorti de la végétation lors du nettoyage. **Une journée citoyenne sera programmée en 2025 pour valoriser ce patrimoine oublié.**

PELLES de l'AUMANCE (avec l'ESOX)

Début novembre, nous avons rencontré M.Neyrinck du SPE (Service de la police de l'eau) de la DDT (Direction départementale du Territoire) basée à Yzeure, et nous lui avons fait part de notre inquiétude face aux différents événements climatiques et notamment aux inondations que subissent beaucoup de régions.

L'ensablement de l'Aumance dans notre village est important et nous lui avons demandé, en concertation avec l'ESOX meaulnois, la possibilité d'ouvrir les pelles de la retenue.

Sa réponse positive explique le nouveau visage de notre Aumance avec l'apparition de bancs de sable importants.

Nous espérons que les futures précipitations feront partir ces alluvions, du moins en partie, car nous ne sommes pas autorisés à intervenir sur le lit de la rivière (voir l'article Responsabilités des riverains d'un cours d'eau ci-dessous).

L'idée d'ouvrir les pelles de la retenue tous les hivers est envisagée.

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES



À l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune reconduit le concours des maisons décorées. Nous vous invitons à participer nombreux afin d'égayer notre village.

Cette année encore, les décors naturels ou peu énergivores seront privilégiés.

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr avant le 27 décembre 2024 (passage du jury le 30 décembre).

.....
Mme/M

.....
Adresse

.....
Souhaite s'inscrire au concours communal des maisons décorées.

Le / / 2024

Signature

RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS D'UN COURS D'EAU

Pour rappel, l'entretien des berges ainsi que de la moitié du cours d'eau appartient au propriétaire riverain, ou à l'exploitant du terrain, quelle que soit la nature du cours d'eau.

De nombreuses restrictions encadrent l'entretien des berges et du cours d'eau (en particulier l'interdiction de toucher au lit) ; voir par exemple les explications du site du département du Gers <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/>



ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE en ZONES MONTAGNEUSES à partir du 1er novembre 2024

Quels sont les véhicules concernés ?

Tous les véhicules à quatre roues et plus sont concernés par cette obligation : véhicules légers, utilitaires, camping-cars, autocars, bus et poids-lourds.

Quelles sont les zones concernées ?

Les préfets des 34 départements situés dans des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien) doivent établir la liste des communes dans lesquelles un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1er novembre au 31 mars. Cette liste est établie avec et après consultation des élus locaux concernés.

Consultez la liste des communes concernées par l'obligation d'équipement durant la période hivernale (8 communes dans le département de l'Allier, principalement dans la Montagne bourbonnaise, et une bonne centaine dans le Puy-de-Dôme)

Vous pouvez consulter les arrêtés préfectoraux dans les départements concernés.

Quels panneaux pour signaler les zones d'obligation d'équipements ?



Des panneaux routiers indiquent aux usagers de la route, les entrées et les sorties de zones montagneuses où l'obligation d'équipements hivernaux s'applique. Un panneau précise la période hivernale, afin de rappeler aux usagers que ces obligations ne s'appliquent que du 1er novembre au 31 mars. La signalisation est nécessaire pour que la mesure soit opposable.

Quels sont les équipements obligatoires ?

- soit des dispositifs antidérapants amovibles permettant d'équiper « au moins deux roues motrices » (chaînes à

neige métalliques, chaînes hybrides, chaînes textiles, chaussettes à neige) ;

- soit quatre pneumatiques adaptés à la conduite hivernale (pneus hiver).

Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque doivent quant à eux détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

À noter : à partir du 1er novembre 2024, les pneus hiver portant seulement le marquage M+S (Mud + Snow) ne sont plus



acceptés. Seuls les pneus 3PMSF sont admis en équivalence aux chaînes (3PMSF est l'acronyme de « three peak mountain snow flake » qui signifie « flocon de neige avec montagne à trois pics »).

En pratique, si l'on se déplace dans des départements où se trouve une zone montagneuse (comme l'Allier !) à partir du 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars, il est utile, à défaut de pneus 3PMSF, de conserver dans sa voiture chaînes ou chaussettes.



INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne-Vitray : 2, Place de la Mairie Tél : 04 70 06 95 34

Mail : mairie.meaulne@orange.fr

Site web : <https://www.meaulne.fr>

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray>

Accueil du lundi au jeudi et vendredi en semaine paire : 9h-12h et 15h-18h

Consultation d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le samedi de 11h à 12h

Location de la salle Alain Fournier :

renseignements sur le site municipal puis s'adresser à la mairie de Meaulne-Vitray

Ecole maternelle - Ecole primaire :

9, place de l'Église -14, Place de la Mairie

Tél : 04 70 06 98 75 - Tél : 04 70 06 92 12

Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr

Garderie en période scolaire pour les enfants scolarisés à Meaulne

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h-9h et 16h30-18h30

Tél : 04 70 04 33 56

Centre Social : 7, chemin de Dagouret

Tél : 04 70 06 95 21

Mail : accueil.csr.meaulne@gmail.com

Site web: <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

Bibliothèque : École primaire

Les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h à 15h Responsable : Mme LAURENT

Déchèterie de Vallon en Sully :

La Montgarnie – Tel 04 43 89 00 07

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h-11h45 et 13h30-17h45 ; fermeture lundi, jeudi et dimanche

SICTOM RM (Région Montluçonnaise)

rue du Terrier, 03410-Domérat

Tel : 04.70.64.23.80

Collecte des ordures ménagères et des recyclables :

Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray (Ordures ménagères couvercle rouge foncé semaine paire et recyclables couvercle jaune semaine impaire)

Mairie de Vitray : 204, rue du Bourg, Vitray Tel : 04 70 06 96 08

Ouverture : lundis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h30,

et un vendredi sur 2 (semaines impaires) de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Permanence maire déléguée sur rendez-vous

Mail : mairie-vitray@orange.fr

Location de la salle des fêtes : renseignements site municipal puis s'adresser à la mairie de Vitray

Médecins : Mme Laure GOZARD

et M. Andy HUGONNIER

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73

Médecin de garde : 04 70 30 23 30 23

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, rue R. et P. Acolas – Tél : 04 70 07 22 57

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Infirmières : Mme Mélanie VENUAT et

Mme Isabelle TAVERNE

15, rue des Dames Tél : 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45

Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde : 39 15

Kinésithérapeute : M. Szymon

BARANSKI

3, Place de la Fontaine

Tél : 06 61 01 03 37 - Sur rendez-vous

L'agence postale communale :

10, Place de la Mairie Tél : 04 70 08 66 72

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

Mercredi et samedi 10h-12h

Courrier relevé à 12h (samedi à 10h).

Gîte de groupe municipal (15 pers.) :

Rue du Dr. Conquet Ouvert toute l'année (3 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée). Photos et tarifs sur le site de la commune.

Réservations par tél : 06 47 71 83 03

ou par mail : gitemeaulne@orange